



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 09 avril 2025

OBJET :

DE-25-04-1-26) CONVENTION AVEC LE VINCENNES VOLLEY CLUB

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi neuf avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 27 mars 2025 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT, Maire.

Présents : Mme LIBERT, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-RANIN, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : Mme TOP (pouvoir à Mme BRÉON), Mme ODDON (pouvoir à M. TOURNE), Mme LE CALVEZ (pouvoir à M. RIBET), M. EPINAT (pouvoir à Mme LIBERT), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL).

Absents : M. GAGNY .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1^{er} du décret 2001-495 du 6 juin 2001, pris en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 ;

Considérant que le *Vincennes Volley-club* dispose d'une subvention annuelle supérieur à 23 000 € ;

Considérant le souhait de la ville de continuer à apporter son soutien dans les objectifs poursuivis par cette association, notamment sportifs (formation, pratique récréative et de loisirs, performance, etc.), éducatifs et sociaux, il convient de signer une convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association du *Vincennes Volley-club* ;

Après avis de la commission Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers du 03 avril 2025,

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 31 mars 2025,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Autorise Madame le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle 2025-2028 avec le *Vincennes Volley-club* visant notamment à notifier la subvention d'un montant de 55 000 € au titre de l'année 2025.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé